

A.G.S.A.
Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 36 rue de la résistance
56440 LANGUIDIC
951 267 129 RCS LORIENT

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE A ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2026
--

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le 21 mai
A 13 heures 30,

La société FINANCIÈRE GRALL, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros dont le siège social est situé 36 rue de la résistance à Languidic (56440), immatriculée sous le numéro 102 976 156 au RCS de Lorient, représentée par sa Présidente, Madame Amélie GRALL.

Propriétaire de la totalité des 3.000 actions de 5 euros composant le capital social de la société A.G.S.A

Associée Unique de ladite Société.

En présence de Madame Amélie GRALL, Présidente

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Amélie GRALL souhaite constater la cession de titres au profit de la société holding dont elle est associée unique et Présidente, ainsi que de nommer cette dernière en qualité de Présidente.

II – Rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

▪ **S'agissant du changement de l'actionnariat et de la Présidence**

1. Constat de la cession de 3.000 actions à La société FINANCIÈRE GRALL ;
2. Démission de Madame Amélie GRALL de ses fonctions de Présidente ;
3. Nomination de la société FINANCIÈRE GRALL en qualité de Présidente;

▪ **S'agissant de la modification portant sur les statuts**

4. Modifications statutaires corrélatives à la nomination de la société FINANCIÈRE GRALL aux fonctions de Présidente

▪ **S'agissant de la modification portant sur les statuts**

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constat de la cession définitive à la société FINANCIÈRE GRALL

L'Associée Unique prend acte de la cession de 3.000 actions au profit de la société FINANCIÈRE GRALL.

DEUXIÈME DÉCISION

Démission de Madame Amélie GRALL de ses fonctions de Présidente

L'Associée Unique prend acte de la démission de Madame Amélie GRALL de ses fonctions de Présidente, à effet du 21 mai 2026.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de la société FINANCIÈRE GRALL aux fonctions de Présidente

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de Présidente, à effet du 21 mai 2026 :

S.A.S.U. FINANCIÈRE GRALL

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros

Dont le siège social est situé 36 rue de la résistance à LANGUIDIC (56440)

Immatriculée au Registre du Commerce de LORIENT sous le numéro 102 976 156

Représentée par sa Présidente, Madame Amélie GRALL

QUATRIÈME DÉCISION

Modifications statutaires corrélatives à la nomination de la société FINANCIÈRE GRALL aux fonctions de Présidente

Par suite de la décision qui précède, l'Associée Unique modifié l'article 16 -NOMINATION DES DIRIGEANTS comme suit :

« ARTICLE 16 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination de la Présidente

La Présidente de la Société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

S.A.S.U. FINANCIÈRE GRALL

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros

Dont le siège social est situé 36 rue de la résistance à LANGUIDIC (56440)

Immatriculée au Registre du Commerce de LORIENT sous le numéro 102 976 156

Représentée par sa Présidente, Madame Amélie GRALL

Sa rémunération sera fixée par la plus prochaine Assemblée.

La société FINANCIÈRE GRALL, représentée par Madame Amélie GRALL, déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat. »

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Madame Amélie GRALL

Présidente démissionnaire

« Confirmation de ma démission aux fonctions de Présidente »

Amélie GRALL

✓ Certifié par  yousign

S.A.S.U. FINANCIÈRE GRALL

Représentée par sa Présidente, Madame Amélie GRALL

Nouvelle Présidente et Associée Unique

« Bon pour acceptation de mes fonctions de Présidente »

Amélie GRALL

✓ Certifié par  yousign